

Communiqué de presse

Berne, 1er octobre 2018

Consultation publique - Partie conceptuelle du PSIA Plan sectoriel des transports, Partie Infrastructure aviation

La nouvelle partie conceptuelle du PSIA est anticonstitutionnelle

Pour CESAR, la coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable, la nouvelle partie conceptuelle du PSIA viole l'objectif de durabilité qui est ancré dans la Constitution fédérale. Le projet mis en consultation mise exclusivement sur la croissance du trafic aérien. La protection du climat et de la population sont totalement piétinées. CESAR exige que le projet soit reformulé et remis en consultation.

La nouvelle partie conceptuelle du PSIA veut garantir une croissance illimitée du trafic aérien. Pour cela elle mise sur l'agrandissement des aéroports nationaux et l'utilisation des aérodromes régionaux et militaires par le trafic de ligne. Cette planification se fait supposément au nom de l'intérêt public. Mais la notion d'intérêt public, répétée à de nombreuses reprises dans le projet en consultation, se limite ici essentiellement aux seuls intérêts de l'industrie aéronautique.

La protection du climat, pourtant réellement d'intérêt public, est totalement ignorée par la nouvelle partie conceptuelle du PSIA. Celle-ci ne fournit aucune solution concrète et réaliste pour réduire les émissions de l'aviation. Pourtant, le transport aérien contribue à plus de 18% à l'impact climatique de la Suisse. Si rien de concret n'est entrepris, le secteur aérien sera la plus grande source de réchauffement climatique en Suisse d'ici à 2030.

La protection de la santé de la population est aussi une grande absente du projet. Pourtant les études les plus récentes démontrent que les personnes régulièrement exposées au bruit du trafic aérien ont un plus grand risque de souffrir d'hypertension, de maladies cardiovasculaires et de diabète. Les perturbations de sommeil affectent aussi le développement cognitif des enfants. Ces risques ne sont pas pris en considération par les autorités fédérales. Pire encore, le projet en consultation n'exclut pas que le nombre de personnes touchées par le bruit du trafic aérien augmente encore.

Pour Lisa Mazzone, coprésidente de CESAR, «la partie conceptuelle du PSIA, dans sa forme actuelle, viole le devoir constitutionnel du Conseil fédéral de protéger la santé de la population. ». CESAR exige que le projet soit reformulé et que plus de poids soit donné à la protection du climat et de la santé de la population.

Si la Suisse tient réellement à mettre en œuvre un développement durable, elle doit prendre au plus vite des mesures concrètes pour réduire les émissions du trafic aérien. A cet effet, CESAR exige notamment qu'une taxe sur les billets d'avion soit introduite dans le cadre de la révision de la loi sur le CO2 qui a lieu actuellement.

Pour toute information supplémentaire :

- Lisa Mazzone, coprésidente de CESAR, 077 404 16 08
- Priska Seiler Graf, coprésidente de CESAR, 076 571 06 48

La prise de position de CESAR peut être consultée sur lien suivant : https://www.cesar-klug.ch/communication/politique/